



FC/FC
AGCM0320180000.WPV

PROJET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2018

-:-

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de L'Hay-les-Roses, légalement convoqué le vingt-trois, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Hay-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY ; Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAUVAND, Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, M. Abdoulaye BATHILY (Arrivée 21h18), Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Daniel AUBERT représenté par M. Fernand BERSON
Mme Elodie LEMAITRE représentée par Mme Françoise SOURD
M. Michael MARTIAL représenté par Mme Karen CHAFFIN
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON
Mme Jacqueline STAPHORST représentée par Mme Anne-Laurence DELAULE (à partir de 22h49)
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAUVAND
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par M. Pascal LESSELINGUE
M. Patrick LANCIÀ représenté par M. Luc PEYRE
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN
Mme Milène COITOUX représentée par M. Pierre COILBAULT

SECRETAIRE : Mlle Marine RENAUVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h46.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 FEVRIER 2018

1 – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Sont donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- 1) Françoise SOURD
- 2) Katherine GAVRIL
- 3) Myriam SEDDIKI
- 4) Pascal LESSELINGUE
- 5) Stéphane COLONEAUX

2 – CONVENTIONS AVEC LE MAGASIN CARREFOUR ET L'ASSOCIATION ESPACES POUR LA MISE EN PLACE ET L'ANIMATION D'UN JARDIN PARTAGE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Madame BERLINE souligne que c'est un excellent projet et que l'association Espaces est une association en laquelle on peut avoir confiance.

Madame HEILBRONN salue ce projet de qualité mais regrette que cette initiative soit prise juste avant d'avoir une vision globale de l'ensemble des initiatives qui vont être prises dans le cadre de l'agenda 21.

Monsieur COILBAULT indique qu'il s'agit d'un projet intéressant et qu'il a quelques questions à ce sujet. Comment la ville peut-elle être désignée comme l'occupant ? Quel est le budget prévisionnel de l'association Espaces pour cette opération alors que le financement opéré par la Fondation Carrefour est substantiel ? Quel sera l' élu référent et le service délégué pour suivre ce projet ?

Monsieur le Maire précise que, dans un premier temps, la Fondation Carrefour subventionne l'association Espaces, la société Carrefour mettant à dispositions les terrains, et qu'une fois le jardin aménagé pour l'animation pourra être mise en place la convention tripartite.

Il indique que vis-à-vis de la société Carrefour, la Ville est responsable de la mise à disposition du terrain, d'où sa qualité d'occupant. Il n'y qu'aucun élu ne sera spécifiquement responsable, l'objectif étant de laisser une large autonomie à l'association sous le contrôle de la Ville.

Monsieur PIGEON-ANGELINI précise que ce projet est mis en place avec les partenaires emplois et notamment l'association AEF94 qui apporte une promotion supplémentaire concernant le volet activité d'insertion.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

3 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 8 (Opposition)

4 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

5 – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION ET DU PRODUIT DE LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2018

(arrivée de M. Bathily)

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Ville de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2014, ce qui représente une promesse de campagne.

Madame HEILBRONN exprime son désaccord sur l'évolution de la fiscalité sur la commune. La pression fiscale va augmenter de 14 % en moyenne sur la taxe d'habitation du fait de la décision prise en octobre dernier sur la réduction de l'abattement forfaitaire à la base de 15 à 3 points. Compte-tenu de l'évolution des recettes par ailleurs, l'augmentation du produit de la taxe d'habitation n'est pas justifiée. Afin que le vote de son groupe ne soit mal interprété, ils s'abstiendront sur cette délibération.

Monsieur COILBAULT confirme que c'était un souhait partagé de maintenir les taux d'imposition mais pas avec une diminution très importante des abattements comme c'est le cas aujourd'hui. Le produit de la fiscalité étant en augmentation de plus de deux millions lié à cette baisse très importante des abattements, son groupe votera le maintien des taux en regrettant que la décision ait été prise alors qu'elle ne semble pas justifiée. L'excédent devrait être conséquent en fin d'exercice. Les contribuables auront à leur charge cette baisse de l'abattement.

Monsieur le Maire tient à rappeler que dans le cadre de ces dispositions il n'y a pas d'augmentation de 14 % pour l'ensemble des ménages. Les modalités d'application de la réforme de la taxe d'habitation, qui permettra d'exonérer à terme près de 80 % des contribuables, intègre ces données, les taux restant quant à eux gelés et n'impactant pas la fiscalité des ménages.

En rappelant le contexte et le niveau de pression fiscal hérité des précédentes mandatures, il s'étonne que l'on puisse imaginer une baisse des taux, donc des recettes de la commune, alors que les collectivités ont été soumises ces trois dernières années à des restrictions sans précédent.

A contrario, il tient à saluer le travail réalisé par la majorité et les services qui ont contribué par leurs efforts quotidiens à ne pas augmenter les taux d'imposition depuis 2014.

En outre, il précise que c'est la première fois depuis 2005 que le budget est voté sans attendre le reliquat de l'année précédente car des efforts de gestion colossaux ont été faits.

Monsieur COILBAULT répond que la bonne gestion ne consiste pas à faire de l'excédent inutile. Il doit y avoir une adéquation entre la fiscalité, les projets réalisés et le financement des services. Ce n'est pas le cas. Faire supporter aux contribuables L'Haÿssiens une fiscalité qui ne se justifie pas n'est pas de la bonne gestion publique.

Résultat des votes :

POUR : 36
ABSTENTION : 3 (Groupe Socialistes, républicains et citoyens)

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

La partie introductive du support de présentation rappelle les enjeux qui sont les nôtres. Nous restons dans une situation qui demeure incertaine pour différentes raisons. L'Etat poursuit ses réformes, au détriment des collectivités locales notamment, après les baisses de dotations, par la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation qui représente la première ressource de la commune. De plus, l'incertitude persiste concernant l'avenir de la métropole, des territoires et des départements. Si la situation persiste, nous irons droit dans le mur. Le territoire peine à boucler son budget en 2018 et ne saura à priori pas en capacité de l'équilibrer en 2019, ce qui entraînera, à terme, une restriction du périmètre de ses politiques publiques.

Ce contexte est aggravé par les incertitudes qui persistent concernant l'évolution des fonds de péréquation et des mécanismes de compensation, notamment le FPIC qui vient nous prélever toujours plus d'argent puisque L'Haÿ-les-Roses est considéré comme une « commune riche » du fait de son potentiel fiscal.

Nous devons non seulement contribuer pour les villes qui n'ont pas ce même potentiel fiscal, mais également pour celles qui ne produiraient pas le même taux d'effort que la ville de L'Haÿ-les-Roses. Le problème est que nous ne savons pas à l'avance comment vont évoluer ces fonds de péréquation.

Par ailleurs, nous faisons le choix délibéré de ne pas augmenter les taux d'imposition alors même qu'ils s'appliquent sur des bases comme la valeur locative des logements. L'évolution de ces dernières étant limitée à une augmentation de 1.20 %, qui est inférieure à l'inflation prévisionnelle, l'Etat, par ce biais, préserve les ménages pour ne pas trop augmenter leurs prélèvements fiscaux, mais pénalise les recettes des collectivités locales dont la nôtre ce qui constitue une perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation, et à l'impact des évolutions de charges auxquelles est confrontée la commune.

La hausse de la cotisation à la CSG aura aussi un impact non négligeable cette année avec un surcoût de 140 000 € non compensé par l'Etat. Cela constitue pour la Ville un surcoût important sur la masse salariale.

Nous sommes dans l'obligation chaque année d'être en capacité d'apprendre à fonctionner avec de moins en moins de moyens. Cela nous impose de nous inscrire dans une logique d'économie, ce qui n'est pas synonyme d'austérité. Je le rappelle de nouveau, le but n'est pas de supprimer telle ou telle politique publique mais d'améliorer leur coût et leur impact et de renforcer notre capacité à mobiliser des ressources extérieures, notamment en recherchant des cofinancements avec la Région, le Département, la CAF, etc.

La bonne gestion est de tenir compte de nos réels moyens tout en modernisant les services publics qui sont capables de mieux fonctionner avec des nouveaux processus et de nouveaux outils. La gravité du contexte budgétaire nous a amené à prendre des décisions difficiles, notamment celle d'externaliser une partie du personnel d'entretien de la commune, ce qui a été un choix difficile pour cette équipe, mais qui s'avérait absolument nécessaire afin de préserver l'équilibre budgétaire et d'améliorer notre capacité d'autofinancement.

Notre ambition depuis 2014 est d'améliorer notre capacité à investir et à entretenir notre patrimoine, ce qui passe par la réalisation d'économies sur le budget de fonctionnement. L'investissement est absolument nécessaire d'autant que le patrimoine a été très peu et mal entretenu lors des précédents mandats. Il est aujourd'hui dans un état de vétusté avancée et il est nécessaire de rattraper des années de retard dans la gestion de ce patrimoine. Nous estimons cet héritage à travers l'estimation de la dette patrimoniale et financière à hauteur de 140 millions d'euros.

Je tiens par ailleurs à souligner que pour la première fois depuis des années, la commune va pouvoir faire en sorte de se désendetter puisque nous allons emprunter moins que ce que nous rembourserons, soit un différentiel de près de 1 millions d'euros.

Le tableau schématique présenté retrace les grandes masses du budget de L'Haÿ-les-Roses. Un budget qui s'élève 48 723 321.00 € qui se décompose de la façon suivante.

Le fonds de compensation des charges territoriales, le FCCT représente 7 millions d'euros versés à l'EPT 12. Le principal problème réside dans le fait que le territoire ne dispose aujourd'hui pratiquement que des recettes des communes qui s'avèrent insuffisantes pour faire face à l'ensemble de ses charges. Le rythme auquel étaient réparées les voies communales avec la CAVB nous amenait à une réfection totale de l'ensemble des voies de la commune à horizon 45 ans. Avec les budgets qui nous sont proposés aujourd'hui, on nous propose un rythme de renouvellement qui avoisine les 75 ans par exemple.

Le résultat de fonctionnement reporté. Cet excédent de gestion nous permet d'intégrer sur le budget 2018 un peu plus de 3 millions d'euros pour améliorer notre capacité d'investissement. Nous consacrerons à la section d'investissement près de 23 millions d'euros, quand nous étions en capacité d'en consacrer seulement 14 l'année dernière et c'était déjà bien au-dessus des années précédentes. L'objectif est de consolider l'équilibre de la section d'investissement afin de préparer la réhabilitation du patrimoine et le financement de grands projets que nous portons sur le centre-ville, le marché ou sur l'espace de la future implantation de la gare Lallier/Paul Hochart, sans appel à contribution auprès de nos administrés.

Au sein de la section de fonctionnement, nous ne pouvons qu'espérer une stabilisation des dotations de l'Etat. Nous avons subi, sur le quinquennat précédent, des baisses drastiques des dotations qui étaient versées par l'Etat à la commune de L'Haÿ-les-Roses, notamment une baisse de 32 % de ces dotations, ce qui représente 2.1 millions d'euros de perte en cumulé, soit annuellement presque 5 % des recettes de fonctionnement.

En parallèle, l'inflation, l'augmentation moyenne des prix a fortement augmenté, de près de + 8.11 % depuis 2010, ce qui nous contraint encore un peu plus dans nos équilibres budgétaires.

Il est constaté des évolutions positives surtout sur les recettes, ce qui nous permet d'améliorer notre équilibre budgétaire, et d'être plus ambitieux dans les perspectives de modernisation de cette commune.

C'est la première fois depuis 2005, que l'excédent de gestion ne conditionne plus l'équilibre budgétaire et permet de reconstituer progressivement l'épargne.

Les produits des services progressent également grâce à un meilleur taux de recouvrement.

L'attribution de la compensation métropolitaine reste figée à son niveau de 2015. Les dotations de l'Etat sont maintenues à leur niveau de 2017. Les droits de mutation progressent de près de 50 000 € grâce à la vitalité du marché de l'immobilier.

Subventions et participations sont en hausse, ce qui constitue une réussite car cela démontre notre capacité à mobiliser nos partenaires. Nous arrivons à une augmentation de près de 126 000 € les subventions que nos services ont été conclure.

Autres produits de gestion courante, presque 100 000 € avec de nouveaux loyers et des redevances.

Pour ce qui est des dépenses, elles sont stabilisées sur le budget 2018 par rapport à 2017 avec une très légère augmentation de 0.19 % soit 80 000 € sur 42 millions ce qui reste très inférieur à l'inflation prévisionnelle et témoigne de efforts de gestion réalisés par la collectivité. Nous subissons pourtant une augmentation mécanique de nos dépenses (avancements de carrière du personnel, fluides, revalorisation des contrats de prestations, etc.).

Dans ce budget tel qu'il apparait, il est inscrit le montant que la Ville affecte au financement de la section d'investissement. Ce versement est particulièrement important puisqu'il augmente de près de 2 millions d'euros, ce qui va nous permettre d'investir davantage sur l'année 2018 et tout en réduisant l'emprunt.

La maîtrise des dépenses demande beaucoup d'effort, et j'en profite pour saluer l'ensemble des services et la direction générale, ainsi que les directions du personnel et des finances qui, aidés par les chefs de service, ont réussi à consolider ces équilibres et de manière à ce que globalement chaque service de la commune arrive à maintenir un bon niveau de service public tout en réalisant des économies de gestion.

Le montant global des subventions aux associations a été maintenu à son niveau de 2017. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'ajustements d'une subvention à l'autre en fonction des projets, mais l'enveloppe globale a été préservée. C'est suffisamment important pour le souligner dans le contexte budgétaire que nous connaissons à un moment où d'autres villes et d'autres institutions n'hésitent pas à supprimer les subventions, qui ne constituent pas une dépense obligatoire.

Par ailleurs, engager des dépenses peut s'avérer vertueux dès l'instant où cela apporte de véritables solutions et améliore réellement le niveau des services publics rendus à la population. En ce sens, le budget 2018 prévoit l'installation d'un guichet unique et une démarche de e-administration, l'objectif étant d'innover en matière d'accueil du public et de gestion des demandes et démarches de nos administrés. Le résultat attendu étant que 99 % des démarches se réalisent à terme en ligne où en physique en ayant des réponses immédiates. Ce projet devrait commencer à voir le jour en 2018.

Retour de la semaine de quatre jours et une volonté affichée de maintenir un accueil périscolaire de qualité. Il n'y aura plus d'école le mercredi matin conformément au souhait des représentants de la communauté éducative et des agents. La Ville remettra en place un accueil des enfants sur l'ensemble de la journée le mercredi et sur la matinée. Cela représente un coût, mais il s'agit d'un service public absolument nécessaire pour nos actifs.

La section d'investissement a été renforcée puisque, malgré le contexte particulièrement contraint, nous pouvons engager près de 9 millions d'euros pour permettre d'améliorer notre patrimoine.

Le guichet unique représente à ce titre un investissement important avec un objectif de réelle plus-value à la fois en termes de confort pour les usagers et le personnel, mais également en terme d'efficacité des procédures.

La rénovation de différents équipements notamment l'école maternelle de la Roseraie dont il était nécessaire de changer la couverture en zinc, la mise en place de contrôles d'accès à l'école primaire du jardin parisien qui était très demandée, également aux Blondeaux, le déploiement de plan de mise en sureté dans et aux abords des écoles, la réhabilitation de hall d'entrée ou de classes à la Vallée-aux-Renards, les travaux de réhabilitation des équipements sportifs avec notamment la relocalisation du dojo d'arts martiaux à la Vallée-aux-Renards, divers travaux au gymnase Lallier et Ronsard qui frôlaient l'insalubrité.

Quelques exemples sur les études qui sont engagées concernant les locaux et notamment l'engagement des études préalables à la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement de rénovation des locaux des services techniques qui aujourd'hui sont à la limite du tolérable. Un effort significatif sur les équipements sportifs, les infrastructures informatiques et la téléphonie sur IP.

Des dépenses importantes concernant l'amélioration du cadre de vie des habitants que ce soit sur des aménagements d'espaces verts, la mise en valeur des entrées de ville, la réfection des pieds d'arbres, la création d'une allée et pose d'une signalétique pour notre cimetière, l'enfouissement des réseaux sur les différents quartiers.

Des dépenses en interne, du mobilier, du matériel, de l'informatique, et différents véhicules.

Nous restons vigilants quant à l'état de nos équipements et prévoyons une provision pour risques. Nous anticiperons également la nécessaire maîtrise foncière dans un certain nombre de lieux en tension. Pour éviter que les promoteurs fassent ce qu'ils veulent, la Ville a la possibilité de préempter un certain nombre de propriétés.

Nous avons programmé des études d'aménagement et de circulation à l'échelle de la Ville et des études de programmation en vue de la réalisation des futurs groupes scolaires et équipements sportifs du quartier de Lallier.

En conclusion, nous demandons beaucoup à nos équipes municipales notamment aux services et nous ne pouvons que nous satisfaire de la prise de conscience collective des difficultés auxquelles nous devons faire face. L'héritage est lourd et du mieux que nous le pouvons, nous essayons malgré cela de continuer à maintenir un niveau de services publics important à destination des habitants de L'Haÿ-les-Roses.

Madame HEILBRONN

J'aimerais disposer des éléments détaillés qui viennent de nous être présentés ce soir. Malheureusement, comme à chaque fois, j'ai découvert dans votre présentation Powerpoint des éléments que nous n'avions pas comme par exemple les acquisitions foncières et le détail des investissements sur les espaces publics. Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre la présentation qui vient d'être faite.

Vous indiquez page 11 de la note de présentation que je cite « la section de fonctionnement se caractérise par une progression nettement plus rapide des ressources que des charges dégageant un autofinancement en forte augmentation qui permet dans une logique de bonne gestion de limiter le recours à l'emprunt pour les investissements nécessaires ». Que se cache-t-il derrière ?

D'abord la forte progression des recettes de fonctionnement + 6.2 % qui correspond pour l'essentiel à la hausse des impôts locaux consécutive à votre choix de réduction du taux d'abattement forfaitaire à la base. + 2.4 millions d'euros soit 223 € par an pour chaque foyer fiscal auquel s'ajoutera la hausse liée à la hausse des valeurs locatives soit en moyenne + 14 %.

Puisque vous mettiez en doute ce que je venais de dire, je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent la dernière de la M14, qui est le document qui nous est transmis, qui indique pour la taxe d'habitation une variation du produit de 13.18 %. Ce n'est pas les 14 % que j'indique mais je tiens à préciser que la différence provient du fait que les bases ont été revues à la baisse et que donc toute chose égale par ailleurs sur des bases qui auraient été identiques, la hausse aurait été de 14 %. Si vous voulez je peux vous faire le calcul, je suis à votre disposition.

Il y a une hausse de la valeur locative, mais au niveau des bases, vous nous l'aviez expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, il y avait eu un léger retrait.

Les plus touchés seront les ménages modestes et les classes moyennes qui ne bénéficieront pas du dégrèvement de taxe d'habitation cette année.

Vous poursuivez la hausse des tarifs pour la troisième année consécutive, une hausse de 80 000 € soit 3.1 % provenant encore de la poche des L'Hayssiens.

Lors du passage à 4 ½ jours par semaine, vous nous aviez expliqué qu'il était normal que les familles paient plus. Aujourd'hui vous avez décidé de revenir à 4 jours et vous nous expliquez avec le même aplomb que cela coûte plus cher.

Alors même que les participations et les dotations sont en hausse de 1.6 % soit +109 000 €, les prestations à caractère social augmentent de plus de 9 %.

Dans le même temps que cette forte progression des recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont stables. Le personnel semble payer le prix fort de cette stabilisation. En effet ce poste est en recul de 2.2 %, ce qui représente 444 000 € de baisse. L'externalisation des prestations d'entretien représente 425 000 € mais au-delà de ce choix dont la pertinence reste à démontrer, des compressions des effectifs sont-elles à attendre ? A quel niveau, quel est l'impact de ces choix d'externalisation et de modification des effectifs sur la qualité de nos services publics et les conditions de travail des agents ?

Cette stabilisation des dépenses de fonctionnement dissimule également une hausse des prestations externalisées.

La baisse de 10 % des catalogues et imprimés qui ressort à 3 000 € sur le budget municipal ne trompe personne. 456 000 € sont prévus dans le bilan des opérations d'aménagement Cœur de Ville et Locarno pour la communication, 100 000 € pour la seule année 2018. Les postes divers représentent près de 350 000 €.

La hausse de l'autofinancement repose donc essentiellement sur la hausse d'impôts de 2 400 000€.

Mais au fait, à quoi servent les 2.4 millions d'euros supplémentaires ? Contrairement à ce que vous avancez, ils ne servent aucunement à augmenter les investissements propres nécessaires à la commune car loin d'augmenter, les dépenses d'investissement d'équipements hors acquisition ressortent à 3 984 000 €, en baisse de 159 000 €, et même de 659 000 € si on ne prend pas en compte les dépenses imprévues des 500 000 € que vous mentionniez tout à l'heure.

L'investissement phare de l'année est la création d'un guichet unique dans la mairie. 751 000 € à lui seul soit 20 % des dépenses d'équipement. De quoi s'agit-il ? Où est le plan de rénovation des équipements dont L'Haÿ-les-Roses a tant besoin ? Où sont les investissements d'avenir en lien avec l'agenda 21 qui permettraient de faire des économies d'énergie et de maintenance, poste en hausse de près de 10 % cette année ?

Vous souhaitez des propositions pour l'agenda 21. Nous sommes à votre disposition pour travailler sur ces économies d'énergie et de maintenance sur les équipements publics puisque c'est dans les prérogatives de la commune.

En réalité les 2.4 millions vont servir à financer vos projets d'aménagement. Ce besoin n'apparaîtra au grand jour que dans le budget primitif 2019, l'année prochaine puisqu'à partir de cette date la Ville devra verser à l'aménageur une participation de 2 millions d'euros par an jusqu'en 2021 et même 2.9 millions d'euros en 2022. 9 millions qu'il faudra bien trouver auquel s'ajoute la valeur des terrains apportés à titre gratuit par la Ville à ces mêmes opérations pour un montant de 6.6 millions d'euros, perte sèche pour la commune qui bizarrement ne sont pas répertoriés dans vos plaquettes de communication.

Les 800 000 € liés à la suppression de la ZAC multisites n'y sont pas non plus. Les études réalisées avant la désignation de l'aménageur et encore aujourd'hui, les besoins générés par les nouveaux habitants en terme d'équipement public, crèches et écoles notamment. Nous parlons donc de plus de 16 millions d'euros.

Compte tenu du poids financier de ces projets d'aménagement, de l'opération ANRU et bientôt de la ZAC Paul Hochart, mais également des investissements nécessaires sur les équipements de la Ville, une vision pluriannuelle présentée dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement serait indispensable. On ne peut que déplorer son absence.

A minima, la création d'un budget annexe ou d'une opération d'investissement pour la création d'un nouveau groupe scolaire sur Lallier semble indispensable.

Avec plus de 60 % de reste à réaliser et reports en dépenses d'investissement et 50 % en recettes, le budget primitif est devenu illisible.

En conclusion, vos choix de gestion sont contestables et nous les contestons. Vous misez l'argent des L'Haÿssiens sur des projets Cœur de ville et Locarno qui sont désormais sous le contrôle du couple aménageur/promoteur. Ces projets ne figuraient pas dans notre programme électoral, pas plus que la suppression des squares Léon Jouhaux et Watel et de leurs arbres centenaires, de la dernière ferme de L'Haÿ-les-Roses, engloutissent le budget d'investissement de la Ville.

Vous n'engagez pas les investissements nécessaires sur les équipements existants et les investissements d'avenir dont notre commune aurait tant besoin.

Rien sur le développement durable en pleine concertation sur l'Agenda 21 et alors qu'il y a urgence sur le plan climatique et même des financements spécifiques à mobiliser.

Rien sur l'éducation et la culture, le développement économique, le social.

Tout cela se fait au prix d'une hausse d'impôts de 2.4 millions d'euros. Une hausse qui va pénaliser fortement les ménages les plus modestes et les classes moyennes. Une hausse surtout qui n'était pas nécessaire.

Le recours à l'emprunt pour des investissements de long terme comme des projets d'aménagement et un étalement dans le temps de ces projets aurait permis de l'éviter.

Pour toutes ces raisons, notre groupe « Socialistes, Républicains et Citoyens » votera contre ce budget.

Monsieur COILBAULT

J'ai tout d'abord deux demandes. Une que je n'ai pas formulé au moment de l'examen de la reprise de l'excédent et qui porte sur la liste des reports, afin de connaître le détail de ces reports. C'est important pour savoir exactement ce qui en est par rapport aux documents que vous nous avez présenté, ce qui relève du budget précédent qui a été reporté en investissement et ce qui relève du budget 2018.

La deuxième demande concerne le guichet unique qui représente une dépense d'investissement importante. Sauf erreur de ma part, ce dispositif n'a pas été présenté ici en Conseil municipal. On ne sait pas trop en quoi cela va consister pour les habitants. Je n'ai pas d'avis arrêté sur la question. Il serait bien que le Conseil municipal soit informé de ce qu'est le guichet unique et de ce que cela va représenter en termes d'utilisation pour les familles qui vont avoir à l'utiliser dans les années qui viennent. Ce serait intéressant pour le Conseil municipal, y compris pour les habitants.

Pour en revenir au budget, pour corroborer ce que je disais tout à l'heure, j'ai fait des petites comparaisons entre le budget primitif 2017 et le budget primitif 2018, en fonctionnement et en investissement. Au chapitre 73, impôts et taxes, la différence est de + 2 402 021.00 € qui résulte pour partie seulement de la diminution des abattements.

Si on poursuit sur l'examen de ces recettes de fonctionnement, au chapitre 74, il y a une DSU qui augmente de 42 000 €, ce qui est tout à fait nouveau. Je l'avais d'ailleurs indiqué dans le débat d'orientations budgétaires puisque les années précédentes elle avait tendance à baisser.

Il y a des subventions aux autres organismes qui augmentent de 150 000 €, une dotation nationale de péréquation, toujours comparaison 2017-2018, + 6000 €, attribution de compensation et exonération de taxe d'habitation + 260 000 €.

Au chapitre 70, une augmentation de 81 000 €, au chapitre 75, une augmentation de 93 000 €.

Et si on fait le total des recettes de fonctionnement, une comparaison 2017-2018 on arrive à + 2 658 272.00 €, ce qui est quand même important.

Pour les dépenses de fonctionnement on arrive à – 2 083 810.00 €. Vous allez me dire, c'est bien, puisque cela permet de financer les dépenses d'équipement. Mais si on regarde les dépenses d'équipement de l'exercice, elles sont en diminution de 159 000 €. Vous empruntez moins, c'est un fait, mais vous faites moins de dépenses d'équipement donc la question qui se pose, c'est pourquoi.

C'est une question qui mérite d'être posée et je ne comprends pas, je vous avais d'ailleurs posé cette question au moment du débat d'orientations budgétaires, pourquoi cette augmentation est intervenue compte tenu du programme d'investissement que vous présentez.

Par ailleurs, sur un certain nombre de dépenses, on ne connaît pas la réalité des choses. Vous avez parlé du retour à 4 jours pour les rythmes scolaires, qu'est-ce que cela représente sur le plan budgétaire ? Ce n'est pas indiqué.

Et toutes ces questions méritent d'être posées et nous aimerions avoir plus d'éléments de précision pour apprécier plus valablement ce budget.

Monsieur le Maire

Je ne m'étonne pas du fait que Madame HEILBRONN conteste notre gestion. C'est pour cette raison que nous n'appartenons pas à la même majorité. Et cela je vous le concède.

Par contre, détourner les chiffres pour leur faire dire des réalités qui n'en sont pas, ce n'est pas acceptable.

Quand vous dites Monsieur COILBAULT qu'il y a une ligne de + 200 000 € de compensation de la taxe d'habitation, vous omettez le fait de dire qu'elle ne compense que partiellement une perte plus importante de recettes d'où une perte de ressources pour la collectivité. Vous avez additionné des colonnes sans les mettre en perspective. Parfois, il y a des recettes supplémentaires qui sont liées à des dépenses supplémentaires et inversement. Les 200 000 € que vous avez évoqué ce n'est pas un pouvoir d'achat supplémentaire de la Ville. C'est une compensation de quelque chose que l'on perd de manière plus importante sur le chapitre des recettes.

Concernant le guichet unique, nous ne serons pas les premiers à le mettre en œuvre. Plusieurs villes ont évolué vers ce mode d'organisation. Cela demande une longue préparation en amont. Cela part d'un constat, quelles sont les demandes que viennent nous faire les L'Hayssiens soit physiquement, soit par téléphone ou de manière dématérialisée ? Comment peut-on améliorer le niveau de réponse à ces demandes ? Une partie de la réponse consiste en la mise en œuvre d'une procédure dématérialisée, et en donnant un accès plus aisé à l'e-administration. Cela représente un investissement cher car il faut déployer des logiciels dédiés, mais une fois qu'ils sont en place cela permet d'améliorer le niveau de services tout en générant des économies d'échelle. En outre, et parce que tout le monde n'est pas aisé à utiliser internet, il y a la notion d'un accueil de qualité en mairie et dans les relais-mairie. C'est ce qu'on appelle les guichets uniques.

Les agents formés disposent d'une meilleure capacité d'accueil, d'une technicité supplémentaire et disposent de logiciels leur permettant l'accès à une base de données complète permettant de renseigner plus efficacement les personnes qui se déplacent et posent une question. Il faut arriver à répondre en direct à quasiment toutes les démarches qui se font habituellement.

Cela permet aussi une attente moins longue pour les usagers et la réponse est immédiate.

Le guichet unique fonctionne avec un front office et un back office, ce qui permettra d'apporter un service rapide. On aura un seul interlocuteur pour toutes les démarches.

Madame BERLINE

Je voudrais examiner votre budget au regard de la question qui m'apparaît la plus importante aujourd'hui qui est la question écologique. Or, en cela votre budget est désespérant.

Je pensais qu'après avoir lancé l'Agenda 21, initiant un jardin partagé vous alliez enfin mettre la transition écologique au rang d'une priorité. Pas du tout.

Tout se passe comme si après avoir affirmé haut et fort que le développement durable est indispensable, je cite vos paroles « incontournable même que c'est un devoir moral envers nos enfants » et donc après avoir en quelque sorte sacrifié au politiquement correct, vous reveniez aux choses sérieuses en affichant comme cette priorité, je cite votre document « Les projets d'aménagement structurants, la modernisation des services et la consolidation de la tranquillité publique ».

La planète va mal. Le climat se dégrade avec son cortège de catastrophes géographiques et humaines, l'accroissement de la misère, la biodiversité s'éteint et avec elle les ressources nécessaires à la vie. Il faut croire que pour vous tout ceci ne concerne pas le budget d'une collectivité territoriale.

Et pourtant c'est bien comme vient de le révéler une étude, notre consommation ici de camembert et de côtes de porc qui entretient la déforestation de l'Amérique du sud. C'est aussi nos aménagements urbains qui contribuent à la disparition de nos oiseaux des villes.

Je ne sais pas si vous avez pu écouter Claude ASKOLOVITCH il y a quelques jours à la télévision illustrer la disparition de tous les oiseaux de nos chansons populaires mais c'est un véritable désastre et qui justifie le cri d'alarme du ministre Nicolas HULOT dont je vais citer quelques propos.

« J'ai honte, J'ai honte que nous portions la responsabilité de la 6^{ème} extinction de la biodiversité. Plus on réduit la biodiversité, plus on restreint nos options pour faire face à l'avenir. Il y a des tragédies invisibles et silencieuses dont on s'accommode tous les jours. »

Il faut croire qu'à L'Haÿ-les-Roses aussi on s'en accommode puisqu'aucune des actions qui pourrait contribuer à corriger cette chronique de désastre annoncé est inscrite dans votre budget, à part les 6 000 € que vous concédez à l'association Espaces.

Votre budget ne conduit pas à faire de L'Haÿ-les-Roses une ville durable. Je vais illustrer par quelques exemples.

Pour qu'une ville soit durable, pour reprendre la terminologie de l'ex commissariat général au plan, qu'elle soit en même temps économiquement viable, écologiquement vivable et socialement équitable.

Economiquement viable. Pour l'être, il faudrait que L'Haÿ-les-Roses cesse d'imaginer son avenir sans les autres villes qui l'entourent, qu'elle profite du fait métropolitain et des initiatives qu'il engendre.

Pas un seul de vos projets qui s'inscrivent dans le concours « inventons la métropole ».

Soutenir le commerce c'est une chose, favoriser la production c'est mieux pour combattre le chômage. Or, vous savez combien l'immobilier d'entreprise manque. A quand un hôtel d'entreprise au-dessus du marché, évidemment maintenu à Locarno.

Ecologiquement vivable. Où sont les crédits alloués à la sensibilisation des L'Haÿssiens aux économies d'énergie, à la réduction des déchets, à la lutte contre la précarité énergétique, à d'autres formes d'alimentation. Tout cela est laissé à d'autres instances.

Ce que je lis dans votre budget, au contraire, c'est uniquement l'augmentation des fluides. Où sont les crédits alloués à l'amélioration des circulations douces. On fait un parking.

Quant aux projets d'urbanisme, en avez-vous mesuré l'impact sur la création d'ilots de chaleur, sur le recours à la climatisation que certains des logements que vous construisez appliqueront. Le recours à la géothermie ne résout pas tout. Je ne vois aucune dépense en faveur d'autres sources renouvelables.

Socialement équitable. Alors que votre budget de rénovation du centre ancien va encore accroître la disparité entre l'est et l'ouest, qu'aucun logement social n'y est prévu, que les Blondeaux et le Petit Robinson ont chacun moins de 5 % de logements sociaux et que le PLU va geler cette situation.

Je ne résisterais pas pour finir à vous citer un cas d'école, certes anecdotique mais tellement révélateur. Vous augmentez les tarifs municipaux au motif que ce n'est pas aux impôts de s'y substituer. Je vous cite « rendre plus cohérente la participation des usagers des services publics par rapport à celle des contribuables ». Mais ce sont bien nos impôts qui permettent de ramasser les crottes de chiens. On aurait d'un côté les contribuables et de l'autre simplement des usagers de la Ville. Ce n'est pas mon opinion.

Monsieur le Maire

Le développement durable n'est pas un sujet anodin, mais ce ne sont pas non plus des choses que l'on décrète.

C'est peut-être, malgré tout, le budget le plus tourné vers le développement durable que vous n'avez jamais eu à voter. Quand vous étiez dans l'ancienne majorité on ne peut pas dire que vous ayez eu la possibilité de voter des budgets qui allaient dans le sens de ce que nous proposons aujourd'hui. Vous avez raison, nous sommes loin d'être à la tête d'une ville durable mais nous commençons à en prendre le chemin, ce qui prend nécessairement du temps.

Le budget, prévoit par exemple notre cotisation à AIRPARIF. La Ville n'y était pas adhérente par le passé. Nous avons adhéré car nous considérons que la qualité de l'air est un sujet fondamental notamment sur le territoire de L'Haÿ-les-Roses. Adhérer à AIRPARIF ne suffit pas à améliorer la qualité de l'air mais c'est un début pour y réfléchir et trouver des solutions, faire de la pédagogie auprès de nos concitoyens.

Un exemple parmi d'autres, la lutte contre les nuisances sonores, dans l'intérêt de nos concitoyens et de l'environnement. Nous ne sommes pas sûr de l'environnementalisme pur, mais nous ambitionnons de réaliser des actions qui améliorent les conditions de vie qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

L'agenda 21, le jardin partagé, mettre chaque fois qu'on le peut plus de bio dans les cantines, inciter nos enfants à faire du tri sélectif, le zéro phyto que nous avons anticipé, l'électricité verte, ce n'est pas suffisant pour faire de L'Haÿ-les-Roses une ville durable telle que vous l'entendez, mais nous sommes quand même en train d'en prendre le chemin, et c'est une ambition à laquelle je crois beaucoup.

Sur l'aspect développement économique, la Ville a été ces trente dernières années sur le modèle résidentiel. Les quelques opportunités qui avaient pu pré exister par le passé ont globalement été utilisées.

L'arrivée du métro va toutefois nous permettre d'envisager de nouveaux projets. Le bâtiment d'entreprise que vous appelez de vos vœux est prévu et inscrit dans les documents de programmation que nous avons signés avec l'ANRU, l'Etat et la société du Grand Paris de manière à ce qu'à proximité de la gare du futur métro, il y ait des m² liés au développement économique afin que notre ville se tourne un peu plus vers le développement économique.

Madame HEILBRONN

Il s'agit juste d'un droit de réponse.

Il est inadmissible que de Conseil en Conseil vous mettiez en cause de la sorte les propos, que les uns et les autres, pouvons tenir dans l'opposition. Il faut admettre que des personnes ne soient pas d'accord avec vous. Ce n'est pas pour autant qu'elles s'appuient sur des chiffres qui sont faux. J'ai tous les tableaux à votre disposition pour appuyer tous les dires que j'ai pu faire. Je pense qu'il en est de même pour mes collègues de l'opposition. Quand vous indiquez sur vos tableaux ou dans vos publications payées à grands frais qu'il y a 30 % de baisse des dotations et sans croire que les 30 % ont baissé en annuel alors que c'est un cumul. C'est mensonger. Ce n'est pas notre cas. On fait l'effort de comparer les choses de manière annuelle. Les choses que l'on donne, on peut les justifier systématiquement.

Monsieur le Maire

Ce qui est regrettable c'est que vous semblez y croire. Si vous aviez seulement fait preuve de démagogie, je me serais moins inquiété. Là, aujourd'hui vous nous assenez des chiffres qui sont faux. Vous avez dit l'autre jour lors de la concertation sur le Cœur de ville que le projet allait coûter à la Ville 15 millions d'euros. Il y a 15 millions de dépenses d'un côté, mais il y a quasiment 15 millions de recettes en face moins 1.8 millions pour la Ville de reste à charge.

Cela ne vous a pas empêché de dire que cela coûtait 15 millions à la Ville laissant croire par démagogie que c'était un projet pharaonique.

Tout à l'heure vous avez expliqué que les bases auraient baissé alors que ce n'est pas le cas. L'Etat a revalorisé les bases à la hausse tous les ans depuis des années.

Quand vous mentez aux L'Hayssiens en leur disant que leurs impôts locaux vont augmenter de 14 %. C'est faux, et je m'autorise le droit de le dire.

Madame BERLINE

Comme vous souhaitez ne pas caricaturer, ne caricaturez pas ce que j'ai dit.

J'ai dit que faire du social c'est rééquilibrer la mixité sociale dans la Ville et qu'en cela le projet du PLU qui gèle les quartiers pavillonnaires et qui interdit de faire du logement social comme si le logement social c'était forcément des tours et des barres.

On peut faire du logement social diffus et je regrette que le PLU ne permette pas de monter d'un étage supplémentaire dans les quartiers qui sont en manque de logements sociaux et permettrait de faire diminuer le nombre là où il y en a trop. Je rappelle que les Blondeaux ont environ 5 % de logements sociaux et le Petit Robinson environ 1.5 %.

Vous voulez ne plus faire supporter aux impôts locaux une partie des services rendus au public en les appelant les usagers du service public. Or vous faites bien supporter par nos impôts le ramassage des crottes de chiens et pourtant ce n'est pas tout le monde qui en profite.

D'un côté vous avez les contribuables qui eux demandent à la solidarité municipale de nettoyer les déjections de leurs animaux et d'autre part vous faites payer aux familles un service qui devraient être mutualisé et socialisé. Je le regrette.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas d'accord avec ce que vous venez de dire. La propreté de l'espace public sert à tout le monde. Le fait que l'on fasse nettoyer sur le budget communal, donc les impôts des familles L'Hayssiennes, car je vous rappelle qu'il y a moins de la moitié des L'Hayssiens qui paient des impôts aujourd'hui sur la commune, c'est bien naturel, la solidarité est là. Avec l'argent public, nous assurons donc la propreté de l'espace public.

A côté de cela, il y a des services particuliers où effectivement les familles donnent une contribution complémentaire, et là se pose la question de savoir comment on équilibre la part usager et la part de solidarité. Je prends l'exemple de la culture, doit-on payer pour tout le monde la moitié du billet, considère-t-on que c'est sur des tarifs sociaux et spécifiques qu'on doit payer un peu plus ou un peu moins. Cette question se pose dans le cadre de l'évaluation de chacune de nos politiques publiques.

Madame GEYL

Parmi les reproches que vous faites à l'ancienne équipe, il y a ce manque d'anticipation des effectifs scolaires. Or vous savez très bien que chaque fois qu'il y a un programme de logements, il y a un travail commun entre la collectivité et l'éducation nationale pour travailler sur l'évolution, l'anticipation des effectifs scolaires, puisque l'éducation nationale dispose de normes en fonction du type de bâtiments construits.

Vous avez particulièrement souvent fait ce reproche sur le quartier de Lallier, or j'aimerais vous rappeler que sur ce quartier, pendant tout le précédent mandat et jusqu'en 2013 nous nous sommes battus tous les ans avec les parents et l'inspection académique pour lutter contre les fermetures de classes aussi bien à l'école primaire qu'à l'école maternelle.

Nous n'étions donc absolument pas dans la même logique avec des projets qui allaient intervenir sur les années à venir et un projet pas encore finalisé d'une deuxième école côté nationale 7. Le besoin au vu des premières livraisons de logements avait à peine permis d'empêcher, sur la dernière année, la fermeture.

Nous n'étions pas du tout dans cette problématique immédiate. Elle allait venir mais il fallait attendre le développement de cette ZAC Paul Hochart. Je pense que l'anticipation existait puisque c'est là une exigence de l'éducation nationale.

Vous savez que nous travaillons en partenariat avec l'éducation nationale sur ces projets et je tenais simplement à le rappeler.

Monsieur le Maire

Je parlais surtout de la Vallée aux Renards. Cette école était neuve donc il y avait nécessité d'anticiper, et elle est sous-dimensionnée vous en conviendrez.

Madame GEYL

Aujourd'hui, certainement. Mais à l'époque nous avons dû changer la sectorisation pour arriver à remplir un minimum de classes. Vous n'étiez pas là Monsieur le Maire et peut-être que des gens vous ont mal informé.

Résultat des votes :

POUR :	29
CONTRE :	9 (Opposition)
NPPV :	1 (Daniel PIGEON-ANGELINI)

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

8 – ANNULATION DES TITRES – ASSOCIATION A.M.L.H. – LOCATION DE LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

9 – ADMISSION DES CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

(Suspension de séance 22h37 – reprise 22h49)

10 – REFONTE DE LA POLITIQUE TARIFAIRE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Monsieur le Maire précise que ce nouveau mode calcul avec le référentiel CAF évitera aux administrés de revenir tous les ans. C'est une simplification plus importante.

Concernant le tarif extérieur, il s'agira du tarif maximum. Tous les L'Hayssiens ont un tarif maximum 20 % en dessous du tarif extérieur.

Madame HEILBRONN indique que l'idée de linéariser le quotient familial et de ne plus avoir les effets de seuil est une bonne idée ainsi que d'harmoniser les différents modes de calcul.

Elle souhaite connaître les prestations concernées. Pour les montants des variations par enfant, s'agit-il de variations mensuelles et annuelles. Le quotient pour les seniors sera-t-il moins favorable que lorsque l'on a des enfants et de manière générale est-il possible d'avoir des informations sur l'impact de cette refonte.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de cette réforme est d'étirer la grille vers le haut de façon à ce que le quotient soit mieux réparti selon les revenus. Les familles les plus modestes ne paieront pas plus. Les modifications vont atteindre principalement les plus hauts revenus. Tous les tarifs donnés restent malgré tout en dessous des villes voisines.

Le mode de calcul pour les seniors se fait également en fonction des revenus mais les prestations ne sont pas les mêmes.

Madame GEYL souligne l'aspect positif de la volonté de simplification. Elle pense que la référence et le quotient CAF sont une référence pertinente également, car c'est un dispositif expérimenté.

Elle aimerait une évaluation de ce nouveau dispositif dans un an, sur les ressources de la Ville d'une part et sur les budgets des familles d'autre part, avec une possibilité d'amendement ou de modification dans un deuxième temps.

Monsieur le Maire donne un avis favorable à cette requête et indique que comme dans toute réforme il convient de l'observer et de s'assurer qu'elle va dans le bon sens jusqu'au bout.

Il précise qu'un outil sera disponible en ligne pour permettre aux familles de calculer leur quotient.

Madame HEILBRONN s'interroge sur le dispositif prévu pour la protection des données personnelles des familles qui mettront leurs données en ligne.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une aide à la compréhension. La page web sera accessible par tous. Toutefois, il s'agit d'un simulateur et il n'y a pas de mémorisation des données.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

11 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES POUR LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Patrick ANDROLUS

Madame BERLINE profite de cette délibération pour demander ce que sont devenus les deux vélos électriques dont la mairie avait fait l'acquisition.

Monsieur le Maire indique qu'ils sont très régulièrement utilisés par le personnel communal.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

12 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ACQUISITION DE BOITERS ALERTE-ECOLE

Rapporteur : Monsieur Patrick ANDROLUS

Monsieur BATHILY demande où seront placés les boîtiers et en cas d'alerte attentats les policiers municipaux sont-ils en capacité d'intervenir les premiers sur ce type d'alerte. La police nationale ne devrait-elle pas être la première informée.

Monsieur le Maire affirme que c'est une question qui doit se poser et que dans ce cas, on est dans une logique de bouton d'alerte, comme il y a dans les banques.

L'alerte prévient la police municipale qui prévient immédiatement la police nationale. C'est prévu dans les procédures internes. Le professionnalisme de la police municipale actuelle permet d'intervenir dans ce type de cas. L'intérêt du bouton d'alerte est qu'il soit mobile.

Le Conseil approuve à **l'UNANIMITÉ**

13 – ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SECTEUR CŒUR DE VILLE (PARTIE DE LA PARCELLE O 76 A USAGE DE PARKING ET PARTIE DE LA RUE WATEL)

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)
ABSTENTION : 1 (S. Berline)

14 – AUTORISATION DONNEE A EMERIGE POUR LE DEPOT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Madame BERLINE indique qu'elle s'abstient sur ces deux dernières délibérations car elle ne veut pas donner l'idée qu'elle approuve les projets qui sont faits. Il était prévu dans l'ancienne majorité d'urbaniser sur ces terrains donc il est normal d'accepter cette procédure mais en revanche en aucune manière cela ne doit pas être considéré comme une approbation des projets qui seront construits.

Résultat des votes :

POUR : 30
CONTRE : 8 (Opposition)
ABSTENTION : 1 (S. Berline)

15 – AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE CITALLIOS POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT SITUE SUR LA PARCELLE COMMUNALE O N° 12 SISE 10, RUE DES TOURNELLES

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Monsieur COILBAULT souhaite faire une déclaration pour les trois délibérations :

« Notre groupe votera contre comme les deux précédentes mais c'est une remarque qui porte sur les trois délibérations et qui porte sur cette opération dite du Cœur de Ville à propos de laquelle on souhaite faire une déclaration.

Notre groupe conteste depuis l'origine cette opération Cœur de Ville pour plusieurs raisons qui ne portent pas sur votre intention d'aménager ces secteurs particulièrement sensibles de la commune mais surtout sur la manière de conduire une opération qui va aboutir à un résultat qui à nos yeux n'est pas à la hauteur des enjeux, pas à la hauteur des exigences et des attentes en terme d'intégration des bâtiments dans le site, pas à la hauteur en terme de qualité architecturale, pas à la hauteur en terme d'équilibre entre le logement et les surfaces commerciales.

Vous avez décidé depuis votre élection en 2014 que ce projet était le seul qui convenait pour le Cœur de Ville. D'où est né ce projet, qui l'a conçu ? Il ne résulte pas en tous les cas d'une concertation dont vous faites état notamment dans cette plaquette confondant sagement consultation et concertation et même s'il faut le reconnaître certaines lignes ont bougé mais vraiment à la marge.

Vous avez donc modifié le PLU, vous avez supprimé la ZAC multi sites et vous avez décidé du choix d'un aménageur. En conséquence de quoi vous avez fait supporter à la Ville le coût de la suppression de la ZAC multi sites. Je n'ai pas souvenir que vous ayez essayé de modifier le programme initial, puis vous avez modifié le PLU pour intégrer les demandes de l'aménageur pour lui permettre de réaliser son projet. Car c'est bien de cela dont il s'agit.

Il s'agit d'un projet d'un aménageur et non pas d'un projet de Ville porté collectivement par les habitants, les associations, par les élus que nous sommes ici au Conseil municipal, majorité et opposition confondues.

Pour cela et plutôt que de présenter un projet préconçu qui s'inspire pour ne pas dire autre chose, qui copie énormément des opérations réalisées au Plessis Robinson, il eut fallu organiser un concours d'architecture, faire appel à des créateurs qui s'efforcent de comprendre le site et l'environnement dans lequel cet aménagement doit être réalisé.

Et ce ne sont pas les propos de l'architecte l'autre soir à l'Auditorium qui nous ont convaincu de cette volonté de comprendre.

Vous pouviez, je pense, tout en ayant choisi Citallios porter cette exigence d'ouverture d'esprit, de mise en concurrence des intelligences, d'approches sensibles de l'environnement, de compréhension des attentes et des besoins des habitants.

Mais vous avez considéré que les associations, que les personnes contestant le projet Citallios agissaient à des fins politiciennes, que toutes celles et ceux qui émettaient des réserves ou une opposition étaient vos adversaires politiques mais il ne s'agit pas de cela et vous vous trompez.

On peut être de gauche, être un militant politique engagé et apprécier la réalisation de belles opérations d'aménagement et d'architecture. Des femmes et des hommes qui ne partagent pas vos convictions savent aussi reconnaître et saluer la qualité de certaines opérations d'aménagement. Je citerais certaines villes de droite qui ont fait des opérations exemplaires d'aménagement, comme Bordeaux, Troyes ou Reims.

Dans le cas qui nous occupe ce soir, il s'agit de construire un espace à vivre emblématique de la commune, un espace où tous les habitants quel que soit leur quartier puissent se reconnaître et être fier.

Vous avez fait le choix du passé et vous avez présenté un schéma unique faisant fi des hypothèses envisageables et des autres solutions possibles qui auraient pu être débattues dans le cadre d'une véritable concertation.

Notre groupe le regrette et considère qu'une opération de cette importance, pour l'impact qu'elle aura sur la Ville, aurait dû être débattue et conçue démocratiquement. Nous y aurions gagné collectivement, comme élus et habitants de la commune, très attachés à cette ville et comme vous, Maire, qui aurait eu à y gagner.

Là n'est plus le sujet puisque nous entrons dans une phase de mise en œuvre opérationnelle et c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre ces trois délibérations. ».

Madame HEILBRONN indique que son groupe partage complètement ce qui vient d'être dit. Dans la droite ligne des recours qu'ils ont été déposés contre ces opérations d'aménagement, son groupe votera également contre.

Elle précise qu'il y a des Maires qui ont réussi à réunir l'ensemble de leur Conseil municipal sur des projets emblématiques pour leur commune comme Jouy-en-Josas.

Madame BERLINE indique qu'elle partage complètement l'analyse de Monsieur COILBAULT mais n'en tire pas la même conclusion. Dans la mesure où la délibération concerne un permis de démolir, elle s'abstiendra pour ne pas donner l'idée qu'elle approuve l'opération qui effectivement n'est pas digne de L'Haÿ-les-Roses. Elle pense que l'on pouvait faire quelque chose de meilleure qualité. Elle conserve son opposition au moment des permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménageur répond uniquement au cahier des charges de la Ville. Des réunions techniques et de pilotage sont régulièrement organisées afin que les orientations et prescriptions de la Ville soient toujours intégrées et respectées.

Par le biais des concours d'architecte, à contrario, les habitants et les collectivités sont parfois dépossédés de leurs ambitions et de leurs intentions. Le choix s'opère sur deux ou trois projets et souvent par défaut.

L'intégration a été faite par rapport au patrimoine et une grande partie du territoire de la ville de L'Haÿ-les-Roses est soumise à la validation des architectes des bâtiments de France.

Concernant ce projet, il donne rendez-vous en 2020 pour savoir si les L'Haÿssiens seront ou non satisfaits.

Résultat des votes :

POUR :	30
CONTRE :	8 (Opposition)
ABSTENTION :	1 (S. Berlin)

16 – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE FRESNES DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR L'AVENUE DE LA LIBERTE

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

17 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS POUR LA CRECHE FAMILIALE ET LE MULTI-ACCUEIL PIERRE TABANOU

Rapporteur : Madame Karen CHAFFIN

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

18 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Madame BERLINE demande si elle peut avoir un état de la mixité au niveau de la direction.

Madame HEILBRONN demande ce qui justifie le passage du poste de Directeur des services techniques en emploi fonctionnel et quel est le grade qui correspond au poste actuel et quel sera le grade après le passage en emploi fonctionnel.

Monsieur le Maire indique que le grade reste identique et qu'il s'agit d'un simple détachement sur un emploi fonctionnel qui correspond aux responsabilités techniques et managériales confiées à l'agent. L'échelle indiciaire est plus favorable. Cette personne est au grade d'ingénieur principal.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

A 23h50, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France